



Extrait du SNES HORS DE FRANCE

<http://hdf.snes.edu/spip.php?article887>

Commission nationale d'affectation en Andorre - rentrée 2020

- Autres affectations étranger - Andorre -



Date de mise en ligne : jeudi 14 mai 2020

SNES HORS DE FRANCE

Cette commission nationale d'affectation (CNA) se tient dans des conditions tout à fait exceptionnelles, tant du point de vue du contexte de la pandémie que de sa tenue en visioconférence. Les syndicats de la FSU tiennent à rappeler solennellement le caractère indispensable de cette instance.

En Andorre, le lycée Comte de Foix a fermé le 16 mars dernier et envisage une reprise le 2 juin prochain. Les enseignants du lycée ont poursuivi le travail à distance auprès de leurs élèves. Cependant, certains d'entre-eux, qui souvent pour des raisons familiales se sont confinés en dehors de la Principauté, se posent la question de leurs conditions de retour, alors que jusqu'au 2 juin les parcours en métropole sont limités à 100km et que surtout les autorités andorranes pourraient placer les arrivants, même résidents, en quatorzaine soit jusqu'au 20 juin. Une procédure particulière est-elle envisagée pour accompagner ces collègues ? **Le délégué à l'enseignement français en Andorre invite les collègues concernés à anticiper la future rentrée du 2 juin et à rejoindre la Principauté d'Andorre le plus rapidement possible. La carte de résident et l'arrêté d'affectation au lycée suffiraient à s'affranchir de la limite des 100 km à ne pas dépasser lors de ce début de déconfinement. Par ailleurs la représentante du rectorat de Montpellier précise que, lors de la reprise, les protocoles liés aux mesures de protection sanitaire seront ceux appliqués dans l'académie de Montpellier. La "réouverture" officielle du 2 juin sera progressive, à la demande des familles souligne-t-elle.**

Le 24 septembre dernier, un groupe de travail se réunissait à la DGRH du MEN. Les syndicats de la FSU avaient fait des propositions qui n'ont pas été reprises par le barème acté par l'administration en décembre dernier. Nous demandions entre autre une **bonification au barème pour les mutations simultanées** afin de favoriser le recrutement de couples d'enseignants, les postes en Andorre -où les séjours sont illimités- se découvrant rarement [plusieurs couples en EPS avec l'un de deux candidats en haut de barèmes sont non sélectionnés]. Un débat avait également porté sur les **bonifications liées à la nationalité et à la résidence andorrane** ainsi qu'à une première affectation pour les résidents andorrans. L'application des ces bonifications pose problème. Certains enseignants non andorrans se voient attribuer la bonification pour « résidence andorrane » (leur conjoint réside en Principauté) alors qu'ils exercent dans une académie métropolitaine. D'autres, dont le conjoint exerce en Andorre n'ont que la bonification liée au rapprochement de conjoint. Selon nous, la possession d'une carte de résidence (valable 10 ans) n'est pas une garantie suffisante. Il faut aussi vérifier que le/la candidat(e) réside bien en Principauté. **Le MEN répond que cela n'est pas contraire à la convention franco-andorrane, tout en reconnaissant que l'on ne peut résider en Andorre quand on exerce à Lille par exemple. A la demande unanime des organisations syndicales, une concertation aura lieu prochainement avec le MEN afin d'encadrer ces bonifications, liées à la résidence, par des règles de gestion.**

Enfin, nous observons encore cette année quelques **avis défavorables de recteurs** d'académies déficitaires dans certaines disciplines. Nous demandons au MEN de ne pas en tenir compte, d'autant plus que ces refus concernant souvent des néotitulaires ou stagiaires. Rappelons que la note de service ouvre ce recrutement également aux stagiaires titularisables au 1er septembre prochain.

Lors de la CNA de mai 2019, nous interrogeons l'administration concernant la décision de déplacer la **partie lycée dans de nouveaux locaux**. Or, les travaux de ce nouveau lycée qui devaient être terminés pour la prochaine rentrée n'ont pas encore débuté. Où en est-on de ce projet ? Rappelons que l'état de vétusté des locaux et la dégradation des infrastructure rendent indispensables ces chantiers, comme l'ont rappelé les représentants des personnels lors de la visite du Ministre de l'Éducation nationale en Andorre en février dernier. **Ce projet, sans cesse reporté, réserve encore peut-être des surprises. Le délégué indique que le lycée et ses partenaires sont dans l'attente du rapport commandé à un programmiste pour cet important chantier. Ensuite, il faudra travailler avec les autorités andorranes lors de la commission franco-andorrane. L'ouverture serait prévue à la rentrée 2021.**

Bilan du mouvement pour le second degré

9 postes étaient à pourvoir pour une soixantaine de candidatures toutes disciplines confondues : anglais (1), mathématiques (1), technologie (1), EPS (3), sciences physiques (1) et arts plastiques (1 poste susceptible d'être vacant). Tous ces postes ont été pourvus, sauf celui de sciences physiques (aucun candidat). Un appel à candidature paraîtra dans un prochain BO d'ici la fin mai.